

M
 Prosper Surete & Catherine Boudreau 24
 Pretre soussigné ai reçu lemutuel consentement de Ma- 23
 riage des dites parties & leur ai ensuite donné la Bénédiction
 nuptiale dans l'église deS^t Michel surdit canton selon les
 rites & cérémonies del'église Catholique telles qu'elles sont pres-
 crites dans le Rituel deQuebec avec le consentement &la
 bonne volonté deleurs parens respectifs, ont été presens & te-
 moins Lesdits Jean MichelSurete pere del'époux, Dominique Bou-
 dreau pere del'épouse, AmableBoudreau son oncle, Jean Cottreau
 & beaucoup d'autrespersonnes dudit canton leurs voisins Sigogne
 Le vingt huit Octobre milhuitcens cingt huit après trois publications
 de Bans deMariage faites au prone delaMesse Paroissiale les trois diman-
 ches précédens ladate des presentes entre Frederic Burke fils majeur
 de JeanBurke &deMarie Rignelan resident dans cette Paroisse
 d'une part & entre Marie Marthe Babin fille majeure d'Hyppolite
 Babin & deVeronique Miuce aussi decette Paroisse d'autre part
 sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle opposition ou empeche-
 ment quelconque je Prêtre soussigné ai reculemutuel consente-
 ment deMariage desdites parties & leur ai ensuite donné laBé-
 nédiction nuptiale selonles rites & cérémonies prescrites dans le
 Rituel de Quebec avec le consentement &la bonne volonté des
 interessés ontété presens & temoins lesdits Hyppolyte Babin
 pere del'épouse, Charles Babin maître &pere nourisier del'epoux
 Jean Bourque lejeune, Joseph Oliver Babin & plusieurs autres
 personnes del'endroit parens & amis des époux Sigogne
 Le vingthuit Octobre mil huit cens vingt huit apres
 trois publications deBans de Mariage faites auProne delamessePa-
 roissiale les trois Dimanches précédens la date dupresentes entre
 Jean Baptiste Etienne LeBlanc fils majeur d'Honoré LeBlanc &de
 Judith Muice de cette Paroisse d'unepart &entre Marie Magde-
 lene Dousset fille mineure de David Dousset & d'Isabelle Muice
 aussi decette Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit rencontré aucun
 obstacle opposition ou empêchement quelconque excepté celui du
 troisieme degré de consanguinité pur ducoté dupere del'epoux &
 delamere del'epouse duquel empechement dispense leur est accordéede
 lapart des Superieurs légitimes JePretre soussi soussigné ai reçu
 lemutuel consentementdeMariage desdites parties &leurai
 ensuite donné laBénédiction nuptiale selonles rites &cérémonies
 del'église Catholique, enusage dans le Diocese de Quebec aussile con-
 sentement &labonne volonté des parens respectifs des Parties ont
 été presens &temoins lesdits Honoré LeBlanc pere del'epoux &David
 Dousset pere del'epouse, Joseph Olivier Babin, Hyppolyte Babin &
 plusieurs autres personnes del'endroit parens &amis desepoux Sigogne
 Levingthuit octobre mil huit cens vingthuit après deux publi-
 cations desBansde Mariage faites auProne delaMesse Paroissiale en